

Conseil d'école du 19 mars 2024

Etaient présents

Les enseignants : Mmes LABARTHE, FLEHO, GREMILLON, RIGUIDEL-BALCON, GUERIN, SARASIN, ALIX-GUEGUEN, PACEY, BELLEGARDE, LHOTELLIER, DU BOISGUEHENEUC, NEVEU, GARCIA, ALLAIN-DIEULANGARD, EL HIMER

L'équipe municipale : M. Le Maire, M. CABARET, premier adjoint, Mme URIEN, responsable Education

Les représentants de parents : Mmes MENOURY, DESENDER, OGE, MOUISEL, MAUDUET, M.MICHEL

Mme COUDRON, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de CHATEAUGIRON

Etaient excusés

Les enseignants : Mmes CAPLOT, BOURSEAU, ROUXEL, ROCHE et HEBERT

Les membres du RASED : Mme GAGLIONE-JONARD psychologue scolaire, Mme LORINQUER maîtresse E

Les représentants de parents : Mmes BOULAL, MAZOUAD, VIVIER, DIOUCHA, DRONEAU, COSTARD, M. LEROUGE

- Vote du procès-verbal du conseil d'école du 16 novembre 2023 : (seules les personnes présentes à ce conseil d'école peuvent voter)
→ 18 votes pour - 4 abstentions - 0 vote contre

1. Prévisions d'effectifs de l'année 2024/2025

- Effectifs de cette année et prévisionnels pour l'année prochaine :

401 en septembre 2023 / 413 actuellement → environ 410 élèves prévus l'an prochain

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL	
Effectifs actuels										
0	46	45	53	47	58	52	59	53	413	
Ajustement du 19 mars 2024 des prévisions d'effectifs pour septembre 2024										
0	50 ?	46	45	53	47	58	52	59	410	
Total maternelle sans TPS : 141				Total élémentaire : 269						410

Il y aura quelques modifications (emménagements à Nouvoitou et nombre de petite section).

Il a été décidé, comme l'an dernier, de ne pas accueillir de TPS en raison des effectifs importants et du fait que très généralement accueillir en TPS des enfants nés en début d'année et déjà très stimulés à la maison (langage, jeux, environnement propice au développement de l'enfant) augmente les écarts de niveau en petite section. Par contre, à titre exceptionnel et en concertation avec le CCAS ou le CDAS qui soutient les familles en difficulté et peut identifier un fort besoin d'aide éducative, un enfant peut être accueilli en T'PS pour favoriser l'égalité des chances.

- Question à Mr le Maire sur les logements livrés ou à venir :

Réponse : 2 ans de stabilisation à venir puis reprise des livraisons d'ici 2026-2027. Le ralentissement des livraisons est le bienvenu car pourrait permettre de ne pas ouvrir une autre

classe avant la livraison du nouveau bâtiment de quatre classes élémentaires (dont deux pour loger les deux classes qui actuellement dans le préfabriqué sur le plateau sportif).

2. Lecture et vote de la charte de la communication

Le conseil des maîtres à l'unanimité a décidé de faire grève le 28 mars prochain. Nous, équipe éducative de l'école Le Chêne centenaire, souhaitons avec cette journée de grève attirer l'attention des familles sur les événements vécus par les enseignants de manière répétée : agressions verbales, intrusions intempestives sur le temps de classe, intimidations et menaces, surveillance intensive et inappropriée, ingérence dans nos choix pédagogiques et éducatifs, remises en cause de nos compétences professionnelles. Nous ne pouvons plus continuer comme ça.

Notre souhait est que la nécessaire confiance entre les familles et l'école puisse être reconstruite et que nous puissions tous, enseignants, élèves, parents, personnel communal, retrouver une sérénité bénéfique à tous et en premier lieu à vos enfants.

Au vu du nombre croissant des difficultés de communication entre parents et professionnels de l'école (personnel périscolaire comme personnel enseignant) dont les enfants sont les premiers témoins, il apparaît nécessaire, d'un commun accord entre RPE, mairie et enseignants, de clarifier les bonnes règles de communication à l'école afin d'avancer ensemble dans le respect et la confiance pour aider chaque enfant à s'épanouir à l'école.

Deux séances de réflexion ont donc été menées (fin février et début mars) pour écrire une charte, dont la lecture est à l'ordre du jour.

La charte de la communication, rédigée en partenariat entre l'équipe municipale, l'équipe enseignante et les représentants de parents d'élèves, est présentée à l'ensemble des membres du conseil d'école.

- Quelques coquilles sont corrigées et une modification est apportée : préciser qu'il s'agit d'une démarche pour les situations particulières et demandes spécifiques car bien sûr il reste possible de transmettre oralement une information brève et non confidentielle au portail.

- Est questionné le délai de réponse allant jusqu'à 7 jours :

Bien sûr, chacun fera au mieux pour répondre au plus vite cependant, en fonction de la charge de travail (réunions, formations...) et de l'éventuel besoin d'échanger avec d'autres personnes avant d'apporter une réponse ou de proposer un rendez-vous, il arrive que ce délai soit nécessaire.

Après lecture collective, la charte a été adoptée par un vote à l'unanimité. Cette charte sera transmise dans les prochains jours à tous les parents, ainsi qu'un coupon à signer engageant chacun à la respecter. Pour les années suivantes, les chartes de la laïcité et de la communication seront insérées dans le règlement de l'école qui sera remis aux familles après vote au premier conseil d'école.

Au vu de la taille grandissante de l'école (taille d'un petit collège), il apparaît essentiel de travailler davantage les documents cadrant le fonctionnement de l'école, pour une meilleure lisibilité et compréhension de chaque membre de la communauté éducative.

Ainsi, la rédaction de cette charte de la communication est la première pierre de ce travail. Un protocole de gestion des retards à 8h30 est également mis en place et sera communiqué cette semaine aux familles (trois retards par période peuvent être tolérés, au-delà l'enfant n'est pas accepté à l'école, les parents n'entrent plus dans l'école à partir de 8h31, tous les parents sont sortis de l'école et la directrice ferme le portail à 8h40).

Il est prévu de poursuivre sur les points suivants dans les mois à venir et la prochaine année scolaire :

- Réécrire le règlement d'école, écrire et imaginer une échelle de sanctions en lien avec les règles de vie collective afin que ce soit clair pour chaque élève et chaque parent, en collaboration entre l'équipe enseignante et l'équipe périscolaire
- Réfléchir au sein du groupe de RPE à une charte commune précisant les missions des RPE et le cadre des échanges avec la mairie et l'école, régissant le fonctionnement du groupe de RPE et notamment les modalités de communication (à 17 ce n'est pas si aisé !) : se réunir avant de constituer la liste à élire pour se connaître, fixer les règles de fonctionnement ensemble, fixer des dates de rencontre pour l'année, communiquer clairement à l'ensemble du groupe avant de prendre une initiative en tant que RPE...

Plusieurs échanges ont concerné le fonctionnement et les missions des RPE :

Proposition de parent d'élève : signature du document « le rôle des représentants des parents d'élèves (RPE) » aux parents s'engageant et réalisation d'un trombinoscope des RPE chaque année (comme fait par le passé au moins une fois)

Proposition de Mme Coudron (IEN) et de Mme EL HIMER : En amont des élections, organiser un temps d'échange pour préciser le rôle du RPE et mise en place d'un calendrier de rencontres entre RPE (une salle pourra être mise à disposition, comme cela est prévu dans la loi).

Proposition de la Mairie : Création d'une charte RPE ou d'un règlement intérieur des RPE

Mme EL HIMER : privilégier la communication par la boîte mail RPE / remettre le conseil d'école au cœur des échanges car il s'agit de la 1^{ère} mission du RPE (le but n'est pas de multiplier les échanges à tout moment de l'année, tantôt entre école et RPE, tantôt entre mairie et RPE : c'est l'essence même du conseil d'école de traiter de tous les sujets trois fois par an avec les trois parties représentées mairie – enseignants – RPE)

3. Les missions des ATSEM et leur temps de présence en classe

L'équipe enseignante a souhaité évoquer lors de ce conseil d'école la très haute importance des missions des ATSEM dans les classes maternelles dont la présence en classe conditionne un climat serein.

Actuellement, il nous apparaît essentiel, malgré une loi qui indique seulement qu'il faut « au moins une ATSEM en école maternelle », qu'il y ait une ATSEM à temps plein par classe, pour les raisons suivantes :

- L'aspect sécuritaire (sécurité physique et affective) : en ALSH, il est nécessaire d'avoir un adulte pour 12, pour animer et surveiller les groupes d'enfants de moins de six ans. Il apparaît donc cohérent d'être sur approximativement le même taux d'encadrement.
- L'aspect hygiénique : Plus que jamais, cet aspect est essentiel puisque de plus en plus d'enfants arrivant en petite section ne sont pas propres (près d'un tiers des « petite section » en septembre 2023). Il faut donc changer les couches aux différents moments de la journée et participer avec les parents à la nécessaire acquisition de la propreté dans les premiers mois de petite section
- L'aspect éducatif : Les ATSEM participent avec les parents et les enseignants à l'éducation de chaque enfant et assurent la transmission d'informations aux autres membres de l'équipe périscolaire
- L'aspect langagier et l'acquisition des premières compétences scolaires : Les ATSEM participent au quotidien au développement du langage des jeunes enfants sur des temps

d'échange individuel ou en petit groupe et accompagnent les ateliers d'apprentissages selon les objectifs définis par l'enseignant (préparation, explication, accompagnement des enfants en cas de difficulté)

Entre la petite section et la grande section, les besoins évoluent mais il est tout aussi nécessaire d'être deux adultes par classe en grande section, afin de soutenir les apprentissages pour préparer au mieux chaque élève au CP. C'est pour cette même raison que, dans l'enseignement prioritaire, les classes de grande section sont dédoublées (effectifs divisés par 2).

Elles ont aussi un rôle majeur auprès des enfants à besoins éducatifs particuliers, qui réclament de la part de tous les adultes une attention accrue.

A chaque fois qu'un ou plusieurs ATSEM sont absents sur temps de classe, la gestion et la conduite de la classe sont impactées.

M. le Maire, conscient des missions essentielles que remplissent à tout moment de la journée de classe les ATSEM, assure que si une ou plusieurs ATSEM quittent l'école, ils seront remplacés afin que les conditions d'accueil et d'apprentissages des enfants restent adaptées aux besoins. Mr Maire s'engage à maintenir les 6 postes d'ATSEM.

L'équipe enseignante remercie M. le Maire d'être ainsi à l'écoute des besoins des jeunes élèves.

4. Demande de budgets auprès de la mairie pour l'année 2024

Mme EL HIMER a pu participer à la commission d'arbitrage des budgets, ce qui est intéressant pour mieux expliquer les demandes de l'école et pouvoir répondre directement à toute question, demande de précision. Il est prévu de garder cette modalité l'an prochain.

Les budgets accordés par élève se font sur la base des effectifs de janvier puis seront revus en septembre avec les effectifs réels afin de couvrir les besoins réels.

Concernant les budgets de fonctionnement, l'équipe enseignante renouvelle les mêmes demandes que l'année passée (éducation au goût, littérature, sport et culture, collaboration avec animatrice sportive).

Concernant la piscine, la mairie prendra directement en charge l'intégralité du coût de piscine et de transport, pour les élèves du CP au CE2.

En termes d'investissement, l'équipe pédagogique demande en particulier des aménagements et équipements (mobilier et matériel pédagogique) adaptés aux enfants à besoins éducatifs particuliers (retour au calme et apaisement en cas de crise, plans inclinés pour aide à l'écriture et à la lecture), ainsi que des liseuses pour que les ATSEM se repèrent dans la pénombre pendant la sieste et un rachat de manuels de lecture CP pour renouvellement des livres abîmés. Les demandes d'investissement informatique concernent à la fois un changement de TBI vieillissant mais aussi un réassort de tablettes car la classe mobile de 8 tablettes ne suffit pas pour couvrir les besoins des 17 classes.

Concernant les demandes d'aménagements par les services techniques (pare-soleil, pergola, déplacement de l'abri à vélo, liège sur certains murs pour affichage), une première visite des locaux s'est déroulée en septembre 2023 avec les élus, la directrice et les services techniques et les demandes ont ensuite été étudiées en termes de faisabilité et budgétisées avant le vote des budgets 2024. Les budgets poste par poste seront communiqués lors du conseil d'école de juin 2024.

5. Evolution des projets pédagogiques de l'année

Arrivant au terme des deux heures de conseil d'école, nous avons convenu de lister sur ce compte-rendu les projets et sorties pédagogiques.

Projets pédagogiques déjà mis en oeuvre dans le cadre du projet d'école (complément en juin avec les projets du printemps) :

Cycle 1	<p>Spectacle « La plume lourde » en décembre au Bocage, offert par la mairie</p> <p>Journées interclasses : journée sur le thème de l'Afrique (masque, percussion, cuisine, jeux de vocabulaire) avec des ateliers ou petits, moyens et grands étaient mélangés début février, avec défilé dans Nouvoitou</p> <p>Classes MS-GS et GS :</p> <ul style="list-style-type: none">- exposition au Volume en septembre 2023- Tous au cinoche en février 2024
Trois cycles	<ul style="list-style-type: none">- Projet commun sur l'Afrique avec la création de productions visuelles et sonores exposées à la médiathèque en décembre 2023 et avec un projet mêlant danse, littérature, chant et percussions (spectacle le 2 avril), ouverture à la diversité linguistique et culturelle avec la correspondance de trois classes avec des enfants marocains via une association- 5 classes maternelles et les deux classes CM1-CM2 font classe dehors une demi-journée par semaine, 3 classes bénéficient de 4 matinées par classe dans l'année en co-intervention avec une animatrice Eaux et rivières- visites à la médiathèque (expositions et emprunt de livres)- cross avec l'ensemble des élèves du CE1-CE2 au CM2 (la rencontre sportive a été reportée à mai)- chants de Noël (christmas carols) dans la commune du CP au CM1-CM2
Cycle 2	<ul style="list-style-type: none">- Piscine du CP au CE2 (7 classes) <p>Classes de CP : Projet danse avec le SUET (7 séances)</p> <p>Classes de CE1 :</p> <ul style="list-style-type: none">- Ecomusée de la Bentinais- Exposition au Volume (Vern) <p>Classe CE1-CE2 :</p> <ul style="list-style-type: none">- Parcours culturel et patrimoine rennais : concert à l'UBU: Faizal Moostriz, parcours Musée des Beaux-Arts, découverte des Champs-libres: bibliothèque, musée de Bretagne, salle des expositions (PRISM)- Travail sur le handicap : partenariat avec un ESAT pour créer un herbier et séance cinéma : We have a dream (avec la classe de CM1 de Mme Guerin) <p>Pour CE1 et CE1-CE2 : festival du court-métrage à la médiathèque</p> <p>Classes CE2-CM1 :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Parcours culturel et patrimoine rennais : sortie aux beaux-arts et au musée de Bretagne (2 visites : la préhistoire puis l'Antiquité), visite des Archives départementales et atelier de calligraphie, visite de l'exposition d'Ali Cherri au FRAC - correspondance avec Shana Grebo (athlète de haut niveau)
Classes CM1 et CM2	<p>Classe CM1 : séance cinéma : We have a dream</p> <p>Classes CM1 et CM1-CM2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation aux gestes de premiers secours avec l'association de professionnels médicaux Les Sauv'coeurs - Visite d'exposition au Volume à Vern - intervention des gendarmes sur les usages d'internet <p>Classe CM2 : participation au festival Courtmétrage à Rennes en septembre, sensibilisation par la Ligue contre le cancer sur le tabac</p> <p>Tous les CM1 et CM2 :</p> <p>Travail sur la protection de l'enfant avec l'intervention du CDAS (mise en scène BIBO)</p> <p>Tous les CM2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - visite du collège dans le cadre de la liaison avec le collège de Vern avec cours communs avec des 6èmes - permis piéton avec des professionnels de la sécurité routière (auto-école) passé au sein du collège avec sensibilisation à la vigilance sur le trajet école/collège en bus

La date du prochain Conseil d'Ecole est fixée au jeudi 20 juin 2024 à 18h, même salle (E8). Un point sécurité sera à l'ordre du jour puisque plusieurs questions sur ce sujet sont évoquées.

La secrétaire, Oriane Bellegarde

La Présidente, Mme EL HIMER